



Municipalité
de Bursinel

PRÉAVIS MUNICIPAL No 10 - 2021

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 9 décembre 2021

Commission des Finances

Délégué Municipal : Laurent Crampon

Objet : Autorisation de vendre les actions de la Romande Énergie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune est en possession de 360 actions achetées en son temps à Fr. 25.- l'action, soit pour un montant de Fr. 9'000.-, celles-ci sont comptabilisées sur le compte 9153 à l'actif du bilan 2020. Les Dividendes de ses actions rapportent Fr.12'960.- par année.

Entre janvier 2021 et octobre 2021, la valeur d'une action a fluctué entre Fr. 1100.- et Fr. 1380.-.

Au cas où pour des raisons stratégiques ou politiques, il serait nécessaire de vendre ces actions (par exemple une forte augmentation ou une forte baisse), la Municipalité demande au Conseil Général l'autorisation de les vendre si cela s'avérait approprié, évitant ainsi de devoir convoquer le Conseil général en urgence et de perdre un temps précieux.

En conséquence :

- vu le préavis de la Municipalité No 10 - 2021,
- entendu le rapport de la Commission,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter l'autorisation, à la Municipalité, de vendre les actions de la Romande Énergie en cas de nécessité.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :
Laurent Crampon

La secrétaire :
Christiane Gerber